



Simiane-Collongue

MAIRIE DE
SIMIANE-COLLONGUE

Accusé de réception en préfecture
013-211301072-20260403-2026-52-AI
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

AP/2026-52

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE
FONCTIONS ET DE SIGNATURE A M.
LEONARD BALDOCCHI, 4^{ème} ADJOINT AU
MAIRE, DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT, AU
DEVELOPPEMENT DURABLE, AU
PATRIMOINE ET A L'ARCHEOLOGIE**

Le Maire de Simiane-Collongue,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22/03/2026 portant élection des adjoints de la mairie de Simiane-Collongue ;
Considérant que M. Léonard BALDOCCHI a été élu 4^{ème} adjoint au Maire, délégué à l'environnement, au développement durable, au patrimoine et à l'archéologie ;
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de M. Léonard BALDOCCHI.

ARRETE

Article 1 : A compter du 22/03/2026, est donné délégation de fonction à M. Léonard BALDOCCHI dans les domaines de l'environnement, du développement durable, du patrimoine et de l'archéologie.

Article 2 : A compter du 22/03/2026, est également donné délégation de signature à M. Léonard BALDOCCHI pour les matières suivantes :

- Courriers
- Contrats
- Arrêtés
- Devis dans la limite de 2000 euros HT
- Autres pièces administratives relevant de sa délégation.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : Madame La Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Simiane-Collongue, le 22/03/2026

Notifié le : 27 mars 2026
Signature :

LE MAIRE,
Philippe ARDHUIN

